

AG du personnel de l'IUT de Rennes mercredi 4 février 2009

AG du personnel de l'IUT de Rennes mercredi 4 février 2009 12h30, amphi 1

75 personnes dont 25 non personnel de l'IUT (INSA, étudiants...)

50 personnes ont pris part aux votes.

MOTION des personnels de l'IUT de RENNES.

Suite aux mouvements en cours dans les IUT depuis novembre 2008 et sur les bases du mot d'ordre de la coordination nationale des universités « *Le 2 Février, l'université s'arrête* », et compte tenu qu'aucune réponse satisfaisante n'a été apportée par le ministère en dépit des pétitions, mobilisations des étudiants, journées de grèves et manifestations, compte tenu également des menaces pesant sur le fonctionnement des IUT dans la perspective des dotations ministérielles, tant budgétaires qu'en postes d'enseignants et IATOSS, calculées selon les nouveaux critères SYMPA, les personnels de l'IUT de Rennes :

1. s'associent aux revendications exprimées dans le communiqué de presse du 17 Décembre 2008 par la coordination nationale des personnels IUT :
 - maintien de la définition nationale des programmes (PPN), des modalités pédagogiques et des instances nationales (CCN, CPN...) garantissant un diplôme national ;
 - maintien d'un fléchage national des moyens financiers et humains (en particulier les postes statutaires) pour les IUT : ce fléchage doit être garanti par un texte réglementaire ou législatif ;
 - garantie de l'affectation aux IUT de leurs ressources (DGF, droits d'inscriptions, taxe d'apprentissage, formation continue...) et la maîtrise de leurs dépenses (fonctionnement, investissement, emplois...).
2. demandent le retrait du mode de calcul SYMPA pour l'attribution des moyens financiers et humains aux IUT.
 - DGF IUT Rennes : Actuellement : DGF 1 625 000 euros
Calcul SYMPA : DGF à 1 222 000 euros (baisse de 25%)
 - Taux d'encadrement actuel IUT Rennes hors formation continue de 60% soit 21000 heures complémentaires, malgré le faible taux d'encadrement le calcul SYMPA aboutit à 4 postes d'enseignants et 5 postes IATOSS en trop.
3. demandent le retrait du projet actuel de décret modifiant celui du 6 juin 1984 (n°84-431) fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs. Ce projet crée les conditions propices à une gestion locale arbitraire des activités exercées par les enseignants-chercheurs, qui accentuerait les inégalités et les tensions entre personnels, disciplines et établissements, au détriment de la recherche scientifique et de la formation des étudiants ; il revient sur l'une des dimensions fondamentales de notre métier qui consiste, à partir de nos activités de recherche, à élaborer nos enseignements dont le volume horaire ne saurait en aucun cas excéder le niveau actuel de 192hTD ; il réduit l'autonomie des enseignants-chercheurs par rapport aux instances administratives et remet gravement en cause leurs libertés académiques et leur indépendance scientifique.

Les personnels de l'IUT de Rennes, quelque soit leur statut, rappellent que le bon fonctionnement et le succès des IUT reposent sur un engagement important de chacun dans des tâches administratives et pédagogiques spécifiques (responsabilité de licences professionnelles, encadrement de projets tuteurés, de mémoires et de stages etc.).

Le système d'évaluation des enseignants-chercheurs qui se profile dans le projet de décret ne permet absolument pas de prendre compte à leur juste mesure ces responsabilités. C'est pourquoi si ce projet aboutit en l'état, les enseignants-chercheurs de l'IUT de Rennes se désengageront de toutes leurs tâches administratives et pédagogiques. Ce qui aura pour conséquences de se répercuter mécaniquement sur la charge de travail des autres personnels qui ne pourront l'assurer.

Par conséquent, l'AG des personnels :

- 1) exprime la nécessité de participer au mouvement général qui a conduit les Universités et parmi elle l'université de Rennes 1 (Maths, Physique, Chimie, SVE, Ecobiologie, SCELVA, Philo, IFSIC, Droit et sciences politiques, Sciences Eco, étudiants), l'IEP et l'INSA de Rennes à se déclarer en grève le 2 février.
Pour : 48 Contre : 0 Abstentions : 2
- 2) demande la tenue d'une AG étudiants et personnels dans chaque département de l'IUT
Vote : Unanimité
- 3) soutient et participe aux actions des étudiants de l'IUT de Rennes
Pour : 48 Contre : 0 Abstentions : 2
- 4) appelle aux manifestations des 5 et 10 février 2009.
Pour : 48 Contre : 0 Abstentions : 2
- 5) appelle les commissions de jurys des départements de l'IUT à ne pas transmettre les PV de jurys de S1 et S3 à l'administration.
Pour : 49 Contre : 1 Abstentions : 0
- 6) vote la grève à compter du mercredi 4 février 2009 à 14h jusqu'à vendredi 6 février 8h.
Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 4
- 7) mandate des représentants à l'AG des personnels de l'Université de Rennes 1 le lundi 9 février 2009.
Vote : Unanimité

*Les personnels de l'IUT de Rennes
Le 4 février 2009*